



Aide à domicile, Sandrine travaille 151,67 heures dans le mois, réparties entre public fragile (100 heures) et tâches administratives (51,67 heures) pour une rémunération brute de 2000 euros.

Les cotisations retraite complémentaire s'élèvent à 200 euros.

Public fragile

100 heures

Heures éligibles à l'exonération aide à domicile



Rémunération brute
1319 euros



Montant de l'exonération

50 euros

Tâches administratives

51,67 heures

Heures éligibles à la réduction générale



Rémunération brute
681 euros



Montant de la réduction générale

20 euros

Comment déclarer vos cotisations retraite complémentaire dans la DSN ?

Montant de la cotisation individuelle : Bloc 81 code 105 : 150€ (200€ - 50€)

Montant de la réduction générale individuelle : Bloc 81 code 106 : - 20€

Comment corriger une erreur de déclaration ?

Vous avez déclaré pour le montant de la réduction générale individuelle :

Bloc 81 code 105 : 200 € (au lieu de 150 €)

Bloc 81 code 106 : - 70€ (- 50€ - 20€) (au lieu de - 20€)

Corrigez dans votre prochaine DSN, pour la période d'emploi erronée :

Montant de la cotisation individuelle : Bloc 81 code 105 : -50€ (pour retrancher le montant d'exonération aide à domicile)

Montant de la réduction générale individuelle : Bloc 81 code 106 : 50€ (sans signe pour indiquer une régularisation)